

n'est pas exactement ce que le rapport dit. Le rapport, qui est en date du 28 mai 1928, est en partie ainsi conçu :

L'industrie des pêcheries couvre un territoire considérable sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, chaque étendue ayant des difficultés qui diffèrent l'une de l'autre. Ces pêcheries sont très variées, considérables et d'une grande valeur; elles tiennent une large place dans la vie économique du pays; et, dans toutes leurs phases, elles donnent lieu à de nombreux problèmes administratifs. Cette industrie, par conséquent, peut avec raison prétendre avoir assez d'importance pour exiger un ministère distinct. L'année dernière, le Parlement a autorisé la nomination d'un sous-ministre des Pêcheries. Nous avons découvert que les habitants des Provinces maritimes approuvaient non seulement cette action mais qu'ils désiraient la création d'un ministère séparé des Pêcheries sous la direction d'un ministre des Pêcheries, et nous conseillons au Gouvernement canadien de créer un tel ministère.

Voilà cette conclusion; le discours du trône dit que, conformément aux conclusions de la commission royale, on a nommé un sous-ministre, mais le sous-ministre a été nommé avant que le rapport fût fait, et ce rapport de 1928 ne conseille pas la nomination d'un sous-ministre mais la nomination d'un ministre des Pêcheries. Est-ce ce que le Gouvernement se propose de faire ça? A-t-il l'intention de donner suite à cette partie du rapport? Sur ce point, le Gouvernement n'a pas montré toute la franchise voulue dans les paroles qu'il a fait dire au représentant de Sa Majesté.

En ce qui a trait aux travaux de recherche et au commerce avec les Antilles, nous sommes tellement d'accord qu'il est inutile de s'y arrêter. J'en viens maintenant au tarif postal dans l'empire, que l'on a abaissé de 3c. à 2c. Le sou supplémentaire était naturellement un impôt résultant de la guerre, mais pourquoi n'a-t-on pas également abaissé le tarif domestique sur les cartes postales de 2c. à 1c.? Si nous voulons diminuer le tarif postal en abolissant l'impôt de guerre de 1c. sur les lettres circulant dans l'empire, pourquoi ne pas également abolir la taxe de guerre de 1c. sur les cartes postales expédiées entre les différents points de notre pays? Cela semblerait raisonnable et, après les communiqués du premier ministre relativement aux communications entre les différents gouvernements, j'ai été ébahi de trouver un message exprimant l'espoir du peuple canadien en la guérison de Sa Majesté accolé à l'annonce du rétablissement du tarif postal de 2c. dans l'empire. C'est une chose difficile à comprendre. Ce n'était pas là un sujet de communication entre les gouvernements et Sa Majesté la reine, en répondant à notre message, a pris bien soin de ne pas mentionner le tarif postal de 2c., car les souverains de nos jours n'ont pas pour

[L'hon. M. Bennett.]

mission particulière de s'intéresser aux décisions purement domestiques des parlements.

Il est ensuite question des transports, mais en termes si vagues que l'on ne saurait deviner lequel des nombreux chemins de fer de l'est du Canada sera acheté par le National-Canadien. Nous ne savons pas s'il s'agit d'absorber le chemin de fer Oriental, ou quelque autre chemin de fer de l'Est. Nous ne savons pas non plus quels autres chemins de fer de l'ouest du Canada l'on veut absorber. L'on a peut-être voulu par là abrégier le débat et économiser le temps du Parlement en nous limitant à l'étude des questions au fur et à mesure de leur présentation et l'on n'a sans doute pas voulu nous renseigner à l'avance pour qu'il n'y ait pas trop de discussions. Si c'est là le but du Gouvernement et dans ce cas il y aurait peut-être lieu de le féliciter.

Le discours nous apprend ensuite que l'on se propose de modifier la loi des chemins de fer afin d'augmenter les pouvoirs de la commission des chemins de fer et de lui donner une juridiction plus étendue. Je suis sûr que le ministre de l'Agriculture (M. Motherwell) a dû être satisfait d'entendre cela car je me rappelle ce qu'il disait autrefois de la commission des chemins de fer et ses paroles ont contribué dans une grande mesure à déprécier les efforts de la commission aux yeux du peuple. J'imagine son contentement quand, avec ses collègues, il a approuvé ce paragraphe du discours du trône.

La commission des chemins de fer du Canada ne commande plus le même respect dans notre pays qu'aux premiers temps de son existence. J'ai le devoir de faire cette remarque et le ministre de l'Agriculture s'est plus d'une fois exprimé dans le même sens. Tant que les postes de commissaires seront donnés comme récompense à des politiciens déçus, la commission ne pourra être le tribunal qu'il nous faut en Canada. J'ai beaucoup hésité à faire cette déclaration, mais je la fais d'une manière très catégorique et définie. Ce tribunal a une plus grande responsabilité que tout autre au Canada. Je me demande si la Chambre se rend bien compte que la juridiction de la commission des chemins de fer s'étend à tout le système de transports du pays et porte non pas sur des millions, mais sur des billions de dollars. De temps en temps nous nommons à ce tribunal, pour y remplir le rôle de juges portant cette énorme responsabilité, des hommes qui n'ont pas la compétence voulue pour remplir des devoirs aussi onéreux. Si ce tribunal n'a pas su garder le respect et l'estime que le peuple canadien lui accordait, c'est que le Gouvernement, depuis 1921, n'a pas su comprendre et apprécier la gravité de ses obligations à ce sujet.